

RCS : LORIENT
Code greffe : 5601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LORIENT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00370
Numéro SIREN : 497 687 442
Nom ou dénomination : 2 TECH

Ce dépôt a été enregistré le 09/12/2022 sous le numéro de dépôt B2022/010102

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 2 TECH</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise : <u>38 rue DE BRETAGNE 56950 CRACH</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
Numéro SIRET* <u>4 9 7 6 8 7 4 4 2 0 0 0 1 0</u>			Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N clos le, <u>31/01/2022</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	900
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	144 156
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	155 648
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	900
	TOTAL (II)		BJ	BK	301 605
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	250
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	340 118
		Autres créances (3)	BZ	CA	13 813
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	407 589	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	CK	761 771	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 063 376	IA	209 662
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP		(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 2 TECH		Néant <input type="checkbox"/> *		
					Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :7.000.....)			DA	7 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	700	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	121 848	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	260 910	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	390 458	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	50 414	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	67 866	
	Dettes fiscales et sociales			DY	341 859	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte régul.	Autres dettes			EA	3 115	
	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	463 255		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	853 714		
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	463 255		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 2 TECH										Néant <input type="checkbox"/> *						
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations								
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	900	KE		KF						
CORPORELLES	Terrains					KG	32 900	KH		KI						
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants	L9			KJ	222 075	KK						
		Sur sol d'autrui		Dont Composants	M1			KM		KN						
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants		M2			KP	135 065	KQ					5 772	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants		M3			KS	130 525	KT					13 631	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV	65 714	KW					8 201	
		Matériel de transport*						KY	37 521	KZ					26 480	
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	26 821	LC					7 378	
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF						
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ						
	Avances et acomptes					LK		LL		LM						
	TOTAL III					LN	650 622	LO		LP					61 464	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T					
Autres participations					8U		8V		8W							
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS							
Prêts et autres immobilisations financières					IT	700	IU		IV				200			
TOTAL IV					LQ	700	LR		LS				200			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	652 222	ØH		ØJ					61 664		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence						
						par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice						
						1		2		4						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	900	LW		IX				
CORPORELLES	Terrains					IP		LX	32 900	LY		LZ				
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA	222 075	MB		MC					
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF					
	Inst. gales, agencets et am. des constructions				IS		MG	140 837	MH		MI					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	144 156	ML					
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers				IU		MM		MN	73 916	MO				
		Matériel de transport				IV		MP	16 469	MQ	47 532	MR				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	34 200	MU					
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX					
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		NB				
Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF					
TOTAL III					IY		NG	412 281	NH	299 805	NI					
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		ØW				
	Autres participations					IØ		ØX		ØY		ØZ				
	Autres titres immobilisés					II		2B		2C		2D				
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F	900	2G				
	TOTAL IV					I3		NJ		NK	900	2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	412 281	ØL	301 605	ØM					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

FLH

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	SAS 2 TECH	Néant <input type="checkbox"/> *
-----------------------------	------------	----------------------------------

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	CY	EL	EM	EN
Fonds commercial	RE	RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles	PE 900	PF	PG	PH 900
TOTAL I	RK 900	RM	RN	RO 900
Terrains	PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM 44 415	PN 2 689	PO 47 104
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV 21 939	PW 2 838	PX 24 777
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ 110 325	QA 16 734	QB	QC 127 059
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD 40 050	QE 7 053	QF 47 104
	Matériel de transport	QH 22 882	QI 5 166	QJ 16 469
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL 18 733	QM 4 285	QN 23 018
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS
TOTAL II	QU 258 346	QV 38 768	QW 88 351	QX 208 762
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	ØN 259 246	ØP 38 768	ØQ 88 351	ØR 209 662

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM			NO
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler	FLH		Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C	6D
		– corporelles	6E	6F	6G	6H
		– titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		– titres de participation	9U	9V	9W	9X
		– autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	UF			
	– financières	UG	UH			
	– exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	900	UV		UW		900			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	340 118		340 118						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constatée? UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	13 813		13 813					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR									
	Charges constatées d'avance	VS									
	TOTAUX		VT	354 831	VU	353 931	VV		900		
RENVIS	(1) Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice – Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	67 866		67 866						
Personnel et comptes rattachés		8C	174 781		174 781						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	51 090		51 090						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	30 896		30 896						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	81 327		81 327						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	3 765		3 765						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	50 414		50 414						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	3 115		3 115						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZL									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	463 255	VZ	463 255						
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	141 604	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise : SAS 2 TECH		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/01/2022		
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	260 910	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7	89 568
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions			
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3		
				TOTAL I	WR	355 619
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6	2 500
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A	XA
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				ZX	
	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*				ZY	
	Majoration d'amortissement*				XD	
Mesures d'incitation à l'abatement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 sexies)		K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)		
	Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)		ØV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)		
				Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)		
			Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)			
			Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)			
			Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies F)		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies G)		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies B)		YB	Dont deduct° exception. simulateur de conduite (art. 39 decies E)		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies C)		YC	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies D)		YD			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	XH	2 500
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		
				XI	353 119	
				déficit (II moins I)		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	353 119	
				XO		

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS 2 TECH</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1° bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	42 875
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1° bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

*	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			
Montant de la réintégration ou de la déduction				

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 2 TECH										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserve légale	ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		ØD	175 840		Dividendes		- Autres réserves	ZD		
	Prélèvements sur les réserves		ØE			Autres répartitions			ZF		
	TOTAL I		ØF	175 840		Report à nouveau <small>(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)</small>		TOTAL II	ZH	175 840	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier		(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7			YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance								YT	16 700	
	- Locations, charges locatives et de copropriété		(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8			XQ	44 262	
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	9 567	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	- Autres comptes		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES			ST	78 718	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	149 248	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								YW	1 252	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS			9Z	12 234	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	13 486	
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée								YY	412 288	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	65 216	
DIVERS	- Montant brut des salaires *								ØB	691 498	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%	
	- Numéro du centre de gestion agréé *		XP		- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)					ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG		
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies								RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2 TECH

Néant ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations*	1	second oeuvre ensemble immo 01/02/2016	44 415		15 701		28 713
	2	GOLFE IMMOBILIER travaux am 26/11/2019	90 650		8 964		81 685
	3	gros oeuvre ensemble immobi 01/02/2016	222 075		47 104		174 970
	4	AUTO QUALITE peugeot 308 20/10/2017	16 469		16 469		
	5	terrain 01/02/2016	32 900				32 900
	6	GOLFE IMMOBILIER travaux su 05/02/2021	1 781		34		1 746
	7	GOLFE IMMOBILIER travaux el 05/02/2021	3 991		77		3 913
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
	⑦	⑧	⑨				⑪
I. Immobilisations*	1	(28 713)	(28 713)				
	2	(81 685)	(81 685)				
	3	318 600	143 629	143 629			
	4	360	360	360			
	5	35 400	2 500			2 500	
	6	(1 746)	(1 746)	(1 746)			
	7	(3 913)	(3 913)	(3 913)			
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenus sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨			27 929		2 500		
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩							
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS 2 TECH

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

2 500

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme ❷	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❹ = ❷ + ❸ - ❶ - ❸
	À 19 % ou à 15 % ❹	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❺			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS 2 TECH					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 2 TECH		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/02/2021		et clos le : 31/01/2022	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	4	
Dont apprentis	YF		
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 710 470	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	4 344	
TOTAL 1		OX	1 714 815
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	58	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2		OM	58
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	286 001	
Variation négative des stocks	OQ	70	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	68 426	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	644	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3		OJ	355 141
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	
		OG	1 359 731
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	1 359 731
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 714 815	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	4	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	IIX		
Période de référence	GY	0	1 / 0 2 / 2 0 2 1
Date de cessation	HR	3	1 / 0 1 / 2 0 2 2

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 (1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/01/2022

N° SIRET 4 9 7 6 8 7 4 4 2 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2 TECH

ADRESSE (voie) 38 rue DE BRETAGNE

CODE POSTAL 56950 VILLE CRACH

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 100

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SASU Dénomination FLH INVESTISSEMENT

N° SIREN (si société établie en France) 884071432 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100

Adresse : N° Voie rue de Bretagne

Code Postal 56950 Commune CRACH Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1

(1)

Néant *

N° de dépôt

[]

EXERCICE CLOS LE 31/01/2022

N° SIRET 4 9 7 6 8 7 4 4 2 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2 TECH

ADRESSE (voie) 38 rue DE BRETAGNE

CODE POSTAL 56950 VILLE CRACH

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2 TECH
Société par actions simplifiée
au capital de 7 000 euros
Siège social : 38C rue de Bretagne - ZA du Moustoir
Bâtiment 3, 56950 CRACH
RCS LORIENT 497 687 442

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 31 JUILLET 2022

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 janvier 2022

L'associée unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2022 s'élevant à 260 910 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	260 910 euros
A titre de dividende global à l'associée unique	260 910 euros
Soit 2 609.10 euros par action	

Le dividende sera mis en paiement au siège social ce jour.

(...)

Certifié conforme
Le Président

